

**N° 24/6.18**

**[PRÉAVIS D'URGENCE N° 24/6.18](#)**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE D'URGENCE DE CHF 109'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT DU LOGICIEL DE GESTION DES SALAIRES AU CRÉDIT DÉJÀ ACCORDÉ DE CHF 507'580.00 POUR LE PROJET STRATÉGIQUE DE RENOUELEMENT DU LOGICIEL COMPTABLE**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## **1 PRÉAMBULE**

La Commission des finances s'est réunie le 31 mai 2018 pour examiner cet objet.

Pour son étude, les commissaires étaient les suivants : Mmes Céline ELSIG, Dominique KUBLER et Maria Grazia VELINI ; MM. Frédéric EGGENBERGER, Mathieu BORNOZ, François ENDERLIN, Patrick GERMAIN, Jean-Hugues BUSSLINGER, Bastien MONNEY (excusé), Marc LAMBRIGGER et Christian HUGONNET Président rapporteur.

Le préavis a été présenté à la Commission par Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND, Municipale, Mme Mélanie WYSS, Municipale, accompagnées de M. François CHAPALLAZ, Boursier adjoint, ainsi que de M. Philippe BROCARD, chef du Service informatique.

## **2 DEVELOPPEMENT**

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit complémentaire d'urgence de CHF 109'000.00 pour remplacer le logiciel de gestion des salaires actuel. Cette demande de crédit complémentaire se réfère au crédit déjà alloué en 2016 pour le renouvellement du logiciel comptable.

Le logiciel de gestion des salaires actuellement utilisé est obsolète et ne verra plus d'évolution. En conséquence, la Municipalité souhaite le remplacer afin de pouvoir l'utiliser dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 déjà.

Initialement, cette acquisition était prévue dans le cadre de l'acquisition du futur outil SIRH (solution informatique des ressources humaines). Ce projet ayant pris du retard et la Municipalité estimant ne plus pouvoir attendre, l'acquisition du module de gestion des salaires est donc proposée en urgence séparément, 6 mois d'implémentation étant nécessaires.

Le logiciel retenu est le module Salaire ABACUS, ABACUS étant en l'occurrence le logiciel comptable que la ville a acquis en 2016 (mais sans sa composante salaire).

## **3 ANALYSE**

La Commission s'est posée la question de la raison de cette urgence. Elle comprend bien l'impact du retard pris par le projet SIRH reporté à 2019, mais estime que ce problème aurait sans doute pu être détecté plus tôt et que la solution actuelle aurait également pu être utilisée une année de plus. Néanmoins, la Commission n'est pas opposée à ce qu'un outil plus performant puisse être mis à disposition des services communaux afin de leur permettre un travail plus efficace et des analyses plus fines.

La Commission considère qu'il aurait sans doute été possible d'optimiser les prix en regroupant l'achat du module Salaire ABACUS avec l'achat de la solution comptable du même fournisseur qui a précédé au lieu de le lier au projet SIRH.

La Commission se laisse confirmer la compatibilité de ABACUS avec la solution SIRH à venir et en prend note.

La Commission, prend également note du fait qu'un appel d'offres n'est pas nécessaire, cet achat étant lié à celui du logiciel comptable ayant précédé et qui lui est passé au travers des procédures requises.

#### **4 CONCLUSION**

La Commission des finances, tout en regrettant l'urgence de la démarche comme exposé dans son développement, accepte à l'unanimité des membres présents moins une abstention les conclusions du préavis susmentionné.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire d'urgence de CHF 109'000.00 pour le remplacement du logiciel de gestion des salaires dans le cadre du projet de renouvellement du logiciel comptable d'un montant initial de CHF 507'580.00 ;
2. de dire que le montant de CHF 109'000.00, correspondant à la mise en place de la solution, sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 21'800.00 par an à porter en compte dès le budget 2019.
3. de dire que les frais de maintenance et de licences, d'un montant total de CHF 23'000.00, sont à porter en compte dès le budget 2019 (compte 19000.3163.01).

au nom de la Commission  
Le Président-rapporteur

Ch. Hugonnet

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 20 juin 2018.**